

**Séance du 30 mars 2015**

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 24 mars 2015.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
Mme Julie HUBERT-MOULIN	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT		X	Roger BOUTHERRE
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF	X		
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X		
M. Wim WETERINGS		X	

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2015.
3. Délibérations :
  - 3.1 Vote des taux des quatre taxes,
  - 3.2 Vote du Budget Primitif 2015,
  - 3.3 Délibération modificative sur les régimes indemnitaires IAT et IFTS suite à l'avis du Centre de Gestion,
  - 3.4 Programme de travaux 2015 – ONF,
  - 3.5 Convention de chantier entre la Commune d'Echenevex et l'Association « Jeunesse et reconstruction »,
  - 3.6 Création d'un poste d'Agent Technique à temps non complet (ménage réparti sur 2 postes),
  - 3.7 Accord de répartition des sièges de Conseillers Communautaires entre les Communes membres de la CCPG,
4. Questions diverses.
 

Création d'une commission « cimetière » et d'une commission « tourisme et sentiers ».

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et fait lecture de l'ordre du jour. A la demande de la Communauté de communes du Pays de Gex, il propose de retirer la délibération sur l'accord de répartition des sièges de Conseillers Communautaires entre les Communes membres de la CCPG,

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

Procuration a été donnée à Monsieur Roger BOUTHERRE par Madame Jacqueline BILAT.

**1. Désignation du secrétaire de séance :** M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2015 :**

Le compte rendu de la séance du 23 février 2015 est approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante de Madame Rose-Marie HENRI :

« L'article 3.2 paraît ne pas refléter ce qui s'est dit en conseil et le texte de la délibération est peu clair: sauf erreur de ma part, est fixé à 2 € le tarif de remplacement de la carte emprunteur perdue ou volée, ainsi que toute carte supplémentaire par famille; le remboursement de tout document perdu ou abîmé est fixé au prix d'achat du neuf ».

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les élections régionales se dérouleront les 06 et 13 décembre 2015.

Il les informe que Monsieur Bernard TARDY se rétablit, suite à l'accident domestique dont il a été victime.

**3. Délibérations :**

**3.1 Vote des taux des quatre taxes.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux des 4 taxes de l'année 2014 et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2015.

- |  |                     |         |                                |        |                                    |      |       |         |
|--|---------------------|---------|--------------------------------|--------|------------------------------------|------|-------|---------|
| <p>➤ <b>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE</b> l'exposé de M. le Maire,</p> <p>➤ <b>DÉCIDE</b> de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour l'année 2015 :</p> <table><tr><td>▪ TAXE D'HABITATION</td><td>14.31 %</td></tr><tr><td>▪ TAXE FONCIERE (foncier bâti)</td><td>9.48 %</td></tr><tr><td>▪ TAXE FONCIERE (foncier non bâti)</td><td>57 %</td></tr><tr><td>▪ CFE</td><td>18.38 %</td></tr></table> <p><b>DIT</b> que ces bases de calcul seront appliquées au Budget Primitif 2015.</p> | ▪ TAXE D'HABITATION | 14.31 % | ▪ TAXE FONCIERE (foncier bâti) | 9.48 % | ▪ TAXE FONCIERE (foncier non bâti) | 57 % | ▪ CFE | 18.38 % |
| ▪ TAXE D'HABITATION  | 14.31 %             |         |                                |        |                                    |      |       |         |
| ▪ TAXE FONCIERE (foncier bâti)   | 9.48 %              |         |                                |        |                                    |      |       |         |
| ▪ TAXE FONCIERE (foncier non bâti)   | 57 %                |         |                                |        |                                    |      |       |         |
| ▪ CFE  | 18.38 %             |         |                                |        |                                    |      |       |         |

**3.2 Vote du Budget Primitif 2015.**

Monsieur Roger BOUTHERRE, adjoint aux Finances, donne lecture du Budget Primitif 2015 sans la reprise des résultats de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

- Section **FONCTIONNEMENT** :  
Total des Dépenses : **2 223 000 euros**  
Total des Recettes : **2 223 000 euros**
- Section **INVESTISSEMENT** :  
Total des Dépenses : **709 404 euros**  
Total des Recettes : **709 404 euros**

- |  |
|--|
| <p>➤ Le Conseil Municipal <b>APPROUVE</b> le Budget Primitif 2015, tel qu'il est présenté,<br/>- <b>section de fonctionnement</b> : par 16 voix POUR, 1 ABSTENTION pour les charges à caractère général (chapitre 011) (Monsieur Julien MORELLI) et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN) pour la section de fonctionnement,<br/>- <b>section d'investissement</b> : par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Carole CHENEVAL) et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN).</p> |
|--|

### 3.3 Délibération modificative sur les régimes indemnitaires IAT et IFTS suite à l'avis du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain a émis un avis favorable au projet d'instauration de critères d'attribution pour les régimes indemnités IAT et IFTS sous réserve du respect de la remarque suivante : « aucune disposition réglementaire n'autorise une modulation individuelle du régime indemnitaire basée sur des motifs disciplinaires. Une délibération relative au régime indemnitaire ne doit pas, dans les critères d'attribution du régime indemnitaire, instaurer une automaticité entre le prononcé d'une sanction disciplinaire et l'attribution d'une prime ».

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 107/2014 du 08 décembre 2014, le Conseil Municipal avait retenu les critères suivants pour l'attribution des régimes indemnitaires IAT et IFTS :

- flexibilité,
- disponibilité,
- qualité du service rendu,
- motivation et implication de l'agent dans sa mission,
- esprit d'équipe.

Il avait été également proposé :

- que l'IAT et l'IFTS soient suspendues dans les cas de sanctions disciplinaires à partir d'un 3<sup>e</sup> avertissement ou d'un blâme.
- que lesdites indemnités soient pondérées en raison d'absences hors les cas d'accidents de service, de congés de maternité et paternité sur la base d'un trentième par jour d'absence.

Vu les délibérations des 20 janvier 2003, 23 avril 2007, 29 novembre 2010 et 20 janvier 2014,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain en date du 12 février 2015,

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, RETIENT les critères d'attribution de l'IAT et de l'IFTS suivants :**

- flexibilité,
- disponibilité,
- qualité du service rendu,
- motivation et implication de l'agent dans sa mission,
- esprit d'équipe,

**DIT** que l'IAT et l'IFTS sont pondérées en raison d'absences hors les cas d'accidents de service, de congés de maternité et paternité sur la base d'un trentième par jour d'absence.

*La présente décision annule et remplace la délibération n° 107/2014 du 08 décembre 2014.*

### 3.4 Programme de travaux 2015 – ONF – Coupes à marteler.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2014 dans les forêts soumises au régime forestier.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- 1 - **Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après,
- 2 - **Précise** la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

#### COUPES A MARTELER :

Parcelles	Volume* estimé en m <sup>3</sup>		Destination
	Résineux	Feuillus	
17	21	92	Contrat bois façonnés
19	45	147	Contrat bois façonnés
23	185	134	Contrat bois façonnés
15	154	59	Contrat bois façonnés
C1	135	273	Vente en bloc et sur pied au printemps
16	131	154	Contrat bois façonnés

\*volume tige sous écorce

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc sur pied :

*-Monsieur Bernard TARDY,  
-Monsieur Roger CONTAT,  
-Monsieur Roger BOUTHERRE.*

### 3.5 Programme de travaux 2015 – ONF - Travaux de maintenance.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux de maintenance pour l'année 2015, consistant au débroussaillage manuel de la végétation avec mise en liserés sur les parcelles 11, 14, 18 et D et à la mise en sécurité du public sur l'ensemble des routes forestières de la forêt communale. Le montant des travaux s'élève à 3 507,36 € HT soit 3 896,00 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE** le programme de maintenance 2015 proposé par l'ONF, pour un montant de 3 507,36 € HT soit 3 896,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis correspondant.

### 3.6 Programme de travaux 2015 – ONF - Travaux d'infrastructures.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'infrastructures pour l'année 2015, consistant au fauchage des accotements en un passage de la route forestière transversale du Pays de Gex.

Le montant des travaux s'élève à 1 192,59 € HT soit 1 311,85 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE** le programme d'infrastructures 2015 proposé par l'ONF, pour un montant de 1 192,59 € HT soit 1 311,85 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis correspondant.

### 3.7 Programme de travaux 2015 - ONF - Travaux sylvicoles.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2015, intéressant les parcelles B2, 30, 21 et 22 de la forêt communale d'Echenevex, consistant en l'intervention en futaie irrégulière combinant le relevé de couvert, le dégagement de semis, le nettoyage, le dépressage et l'intervention sur les perches, ainsi que le dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage.

Le montant de ces travaux s'élève à 7 197,51 € HT soit 7 917,27 € TTC et sont subventionnés à hauteur de 30 % par la région Rhône-Alpes.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE** la proposition de l'Office National des Forêts, relative aux travaux sylvicoles 2015 sur les parcelles B2, 30, 21 et 22 de la commune d'Echenevex, pour un montant de 7 197,51 € HT soit 7 917,27 € TTC, **SOLLICITE** le concours de la Région Rhône-Alpes et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.8 ONF - Changement de destination de la parcelle 7.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 24 février 2014, le Conseil Municipal avait accepté le martelage de la parcelle 7, dont la destination était la vente publique en bloc sur pied.

Monsieur le Maire propose que le volume estimé en feuillus soit réservé aux affouages bord de route.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE** que le volume estimé en feuillus soit réservé aux affouages bord de route et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

### 3.9 Convention de vente et d'exploitation groupées de bois entre la Commune d'Echenevex et l'office National des Forêts.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal une convention de vente de bois façonnés entre la Commune d'Echenevex et l'Office National des Forêts intéressant la parcelle 23 pour un volume prévisionnel de 319 m2.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE** la convention entre la Commune d'Echenevex et l'Office National des Forêts pour la vente de bois façonnés et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention.

### 3.10 Convention de chantier de jeunes internationaux entre la Commune d'Echenevex et l'Association « Jeunesse et Reconstruction ».

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal un projet de convention de chantier de jeunes internationaux pour la réalisation de travaux de rénovation de la fontaine de la Pierre. Cette réalisation contribuera à la valorisation du patrimoine local, à la promotion de la culture et de la langue françaises. Ce projet se déroulera du 23 août au 12 septembre 2015. La participation de la commune aux frais d'organisation de la vie collective des jeunes est fixée à 4 000 €, le règlement devant s'effectuer selon les modalités de paiement suivantes :

- versement de 2 800 € dans la première quinzaine du mois d'avril,
- versement du solde de 1 200 € dans les 30 jours suivant la fermeture du chantier.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE** les termes de la convention de chantier entre la Commune d'Echenevex et l'Association « Jeunesse et Reconstruction » **ACCEPTE** la participation financière de 4 000 € à l'association et les modalités de paiement et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ladite convention.

### 3.11 Création d'un poste d'agent technique à temps non complet.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le temps complet consacré à l'entretien des bâtiments scolaires n'est pas suffisant pour assurer la totalité du ménage.

Il est suggéré de partager le volume de travail entre deux postes à 20 heures.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique à temps non-complet.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la déclaration de vacance n° 640,

Vu le tableau des emplois,

- **Le conseil municipal, OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique 2° classe à temps non complet, de 20 heures hebdomadaires, de modifier en conséquence le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## Questions diverses :

### 4.1 Création d'une commission « **cimetière** » :

La commission « **cimetière** » est composée de Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Catherine BOISSIN, M. Michaël KEWLEY, M. Roger BOUTHERRE, M. Pierre REBEIX et M. Laurent FOURNIER.

### 4.2 Création de la commission « **tourisme et sentiers** » :

La commission « **tourisme et sentiers** » est composée de Mme Carole CHENEVAL, Mme Corinne RESCANIERES, M. Fabien ROUGIER, Mme Rose-Marie HENRI, Mme Catherine BOISSIN, M. Pierre REBEIX et M. Roger BOUTHERRE.

4.3 Monsieur Jean-Camille YERLY informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers se réunira le 28 avril 2015 à 19 h 30 pour examiner l'embauche de quatre recrues.

4.4 Monsieur Roger BOUTHERRE informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière se réunira à Nantua le 14 avril 2015 à 19 h 15.

4.5 La Commission « Finances » se réunira le lundi 20 avril 2015 à 20 h 30, afin d'étudier les demandes de subventions.

4.6 Monsieur le Maire souhaite réunir les élus un samedi matin pour faire le bilan de la première année de mandature. Il est proposé le samedi 25 avril ou le samedi 09 mai.

4.7 Madame Rose-Marie HENRI demande quand la commission « PLU » va-t-elle se réunir ?

Compte tenu des réunions déjà programmées, la commission se réunira au plus tôt fin avril, plus probablement en mai ou en juin.

4.8 Madame Rose-Marie HENRI demande ce qu'il en est du muret de Chenaz. Monsieur le Maire répond qu'une convention est en cours d'élaboration.

4.9 Madame Rose-Marie HENRI fait remarquer que trop de personnes se sont présentées sans pièce d'identité au bureau de vote.

4.10 Il est signalé que beaucoup d'automobilistes sortent par le sens interdit de la rue de Beulet.

4.11 Monsieur Philippe CLAVERI déplore que les STOP et les priorités ne soient pas respectés au carrefour de la rue de la Pierre, chemin du pied du Mont et route de Méribel.

4.12 Madame Julie HUBERT-MOULIN informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion de quartier aura lieu le 06 mai (Méribel/La Pierre).

*La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 27 avril 2015 à 20 h 30 (à titre indicatif).*

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 39.

*Pierre REBEIX,  
Maire d'ECHENEVEX,*